

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DASES 427 G - Locaux 18 rue Cavé à Paris (18ème) - Signature avec 4A IMMOBILIER PARIS, agissant en qualité de syndic de la copropriété, d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'ensemble immobilier situé 18/20 rue Cavé à Paris (18ème).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre IV, article L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2122.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose la signature de la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'ensemble immobilier situé 18/20, rue Cavé à Paris (18ème) ;

Considérant l'intérêt général des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments parisiens engagés par les copropriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments du 19ème arrondissement issu du plan Climat de la Ville de Paris et l'absence de recette directe procurée par l'occupation du domaine public rendue nécessaire par la réalisation desdits travaux d'isolation ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec 4A IMMOBILIER PARIS, agissant en qualité de syndic, la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'ensemble immobilier situé 18/20 rue Cavé à Paris (18ème), annexée à la présente délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO